CSV FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
31 MAI 2017
3039

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 31 mai 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances au sujet des cryptodevises.

Dans un article paru dans l'hebdomadaire « Letzebuerger Land », l'auteur semble avoir identifié un intérêt certain d'un nombre croissant de banques centrales pour les cryptodevises lesquelles pourraient être utilisées même si les systèmes bancaires cessaient de fonctionner.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre:

- Les banques centrales luxembourgeoise et européenne sont-elles en train d'analyser l'opportunité de lancer une cryptodevise ?
- Dans l'affirmative, où en sont les discussions ?
- Quelle est la position du gouvernement luxembourgeois par rapport à de telles cryptodevises ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Diane Adehm
Députée

Gilles Roth
Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
03 JUIL. 2017

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 81ex20ca0

Luxembourg, le 3 juillet 2017

Concerne : Question parlementaire n° 3039 du 31 mai 2017 de Madame la Députée Diane Adehm et Monsieur le Député Gilles Roth concernant les cryptodevises

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA

3, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél. (+352) 247-82600
Fax (+352) 247-92625
Adresse postale
L-2931 Luxembourg
ministere-finances@fi.etat.lu
www.etat.lu

144 000003 20040525 FR

Réponse du Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n° 3039 du 31 mai 2017 des honorables Députés Diane Adehm et Gilles Roth

Le Gouvernement suit de près l'évolution des cryptodevises qui peut dans certains cas être l'opportunité de diversification de la Place financière. En vertu du principe de l'indépendance des banques centrales, il n'appartient pas au Gouvernement de commenter les travaux de la BCL ou de la BCE en la matière.